

## Subventions à des associations sportives

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :**

### 1. Fonds d'Aide au Sport

Afin de soutenir les associations sportives conduisant essentiellement leurs activités au sein de quartiers d'habitat social, la Ville de Besançon a mis en place un dispositif complémentaire au soutien traditionnel aux clubs sportifs : le fonds d'aide au sport.

Ce dispositif, inscrit dans le cadre du contrat de Ville, permet à la fois d'aider les associations dans le développement de leurs activités régulières, mais également de soutenir des initiatives particulières mises en place dans certains quartiers. Co-financées par les délégations Politique de la Ville et Sports, certaines associations sont également aidées par l'Etat et le Conseil Général.

Il est proposé la répartition suivante :

Structure	Subvention 2005	Rappel subvention 2004
Profession Sports 25	700 €	700 €
Sporting Club Clemenceau	1 000 €	700 €
Ligue de Tennis de Franche-Comté - Tennis dans les quartiers	1 000 €	2500 €
ASC Planoise Saint-Ferjeux	1 200 €	1200 €
Association Foot et Loisirs des Clairs-Soleils	500 €	500 €
Club Pugilistique Bisontin	800 €	400 €
Ritmo da Capoeira	400 €	400 €
Planoise Karaté Académy	500 €	1 000 €
Association Satellite	1 000 €	900 €
Association Sportive Orchamps - Palente	1 200 €	1 200 €
Association Olof Palme	500 €	0 €
MJC Clairs-Soleils	400 €	0 €
Etoile Sportive Saint-Ferjeux	500 €	0 €
ESBM	500 €	0 €
BBCD	800 €	0 €
Total 2005	11 000 €	

En cas d'accord, les crédits seront prélevés au Budget Primitif sur l'imputation 65.40.6574.4825/20300 (Direction des Sports) abondée par un transfert de crédits de 5 500 € en provenance de l'imputation 65.824.6574/47003 (Direction de la Politique de la Ville).

**2. Subventions exceptionnelles à diverses associations*****BUC Escrime :***

Participation Théo Bonaventure Manche Coupe du Monde : **150 €**

***UNSS :***

Organisation de finales nationales en Escrime, Volley-Ball et Natation : **2 300 €**

***CRSU :***

Organisation des Championnats de France de Lutte : **750 €**

***ESBM :***

- Actions de formation du club précisées par convention : **20 000 €**

- Parrainage de deux matches (Thionville le 8 janvier 2005 et Monaco le 26 février 2005) : **9 000 €.**

En cas d'accord, les crédits d'un montant total de 32 200 € seront prélevés au Budget Primitif sur l'imputation 65.40.6574.4822/20300.

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a statué favorablement sur les propositions du Rapporteur.

Mme MENETRIER n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 13 avril 2005.*